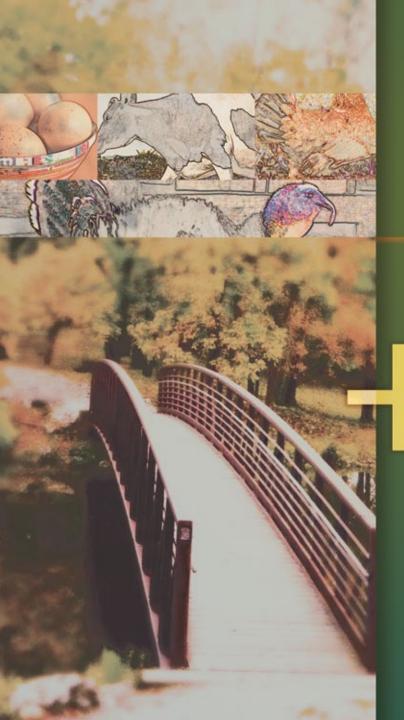




DOCUMENT DE RÉFLEXION

de fermes
de paysans
de relève agricole





Rédaction

Benoit Girouard

Recherche

Myriam Brouillette-Paradis, Élise Desaulniers, Maxime Laplante

Révision linguistique

Caroline Pageau, Éliane Vincent, Joanie Lajeunesse

Traduction

Barbara Otrysko

Graphisme

Éliane Vincent, Studios Sigma

Photos

Pierre-Olivier Brassard, Susan Bubak, freeimages.com, Mariam Girouard, Virginie Gosselin, Daniel Tiriba L'Union paysanne est une association qui a pour but de regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux qui sont en faveur d'une agriculture et d'une alimentation paysannes.

Elle préconise une agriculture axée d'une part sur la souveraineté alimentaire, en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de la nature, des sols, des animaux, de l'environnement et des communautés; d'autre part, sur l'occupation du territoire, de façon à assurer le maintien de campagnes vivantes avec des paysans nombreux.



C.P. 899, succ. Bureau-Chef Lachute, Québec J8H 4G5

Téléphone: 450-230-5046 Internet : www.unionpaysanne.com Courriel : paysanne@unionpaysanne.com

TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Introduction	
Un peu d'histoire	9
Section 1 La course aux quotas	
Section 2 Ça ressemble à quoi?	
Section 3 Lente cartellisation	
Section 4 Produire hors quota, une option?	
Section 5 En résumé, que reproche-t-on à la gestion de l'offre actuelle?	22
Section 6 Pourquoi se soucier de la gestion de l'offre?	<u>25</u>
Section 7 Une troisième voie : gestion de l'offre 2.0	<u> 26</u>
Conclusion	29
Bibliographie	





PRÉFACE

La gestion de l'offre est unique.

Tellement unique qu'il ne reste que nous au Canada, ou presque, qui l'utilisons. Est-ce à notre détriment, comme certains le suggèrent? Non, je ne le pense pas.

Après avoir voyagé et échangé avec des agriculteurs des quatre coins du monde, je sais aujourd'hui que la gestion de l'offre protège l'agriculture canadienne du libéralisme économique.

Mais pour combien de temps? Le modèle semble affaibli de l'intérieur, parce qu'il s'est refermé sur lui-même pour devenir non plus une façon de répartir la richesse, mais une façon de la maintenir. Les jeunes n'y ont plus accès et il est en même temps difficile de faire une place aux marchés de niche et à cette nouvelle agriculture qui lèvent.

Les jeunes fermiers d'aujourd'hui et ceux qui aspirent à le devenir ne sont pas si différents de ceux d'hier, qui ont proposé la gestion de l'offre comme modèle. Ils veulent, à leur façon, nourrir la population et vivre décemment de leur passion. Qui peut être contre cela?

Benoit Girouard

président de l'Union paysanne







Un débat pertinent

Pour bien remplir ses missions, l'agriculture doit nécessairement être plurielle. La ferme familiale qui en forme le cœur doit laisser de l'espace à des fermes plus artisanales, tout en composant avec des fermes qui produisent sur une plus grande échelle des denrées de forte consommation.

Notre agriculture est aussi une agriculture marchande, qui doit maintenir en équilibre un système qui mise sur la gestion de l'offre et les frontières plus ouvertes nécessaires aux producteurs qui ont besoin d'exporter. L'Union paysanne nous invite à réexaminer ces deux équilibres à la lumière des leçons qu'on peut tirer du passé, mais aussi en fonction d'un avenir dont on peut déjà apercevoir les contours. Le débat est pertinent et, compte tenu du rôle important de l'agroalimentaire, interpelle tous les citoyens.

Jean Pronovost

ex-président de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec





Toute politique publique qui demeure stagnante court vers sa désuétude. En ce sens, l'initiative que propose l'Union paysanne d'ouvrir une discussion vers une plus grande souplesse de la gestion de l'offre s'avère salutaire. L'appétit du consommateur pour des produits non standardisés et pour des créneaux particuliers en provenance de marchés courts est indéniable. Malheureusement, la gestion de l'offre restreint la création et le maintien de fermes de plus petite taille capables de répondre à ces nouvelles demandes. Nos régions agricoles ont besoin de la bouffée d'air frais proposée dans ce document, et nos décideurs ne peuvent se permettre de rester sourds à cet appel.

Jean Nobert

Avocat et ex-président de la Fédération des producteurs de lait du Québec

Je salue l'effort de l'Union Paysanne qui nous présente dans ce document une feuille de route intéressante. Une telle réforme permettrait à nos filières, et pas seulement celles sous quota, de devenir plus performantes tout en prenant avantage des marchés émergents. Mais ce changement mérite une réflexion collective et une consultation inclusive avec l'ensemble des citoyens. L'enjeu qui entoure la gestion de l'offre doit préoccuper chacun de nous, et non pas seulement les producteurs qui en vivent. C'est dans l'intérêt de tous d'avoir une population avertie, puisque cela aboutit la plupart du temps à de meilleures politiques agricoles.

Sylvain Charlebois

Professeur en distribution et politiques agroalimentaires Université de Guelph











La population canadienne est plus que jamais plurielle et c'est un défi que doivent relever autant les restaurateurs, comme nous, que les agriculteurs. La gestion de l'offre se doit de relever ce même défi avec créativité si elle veut se renouveler. Avec ce document, l'Union paysanne propose d'ouvrir une troisième voie, qui je l'espère débouchera sur une réflexion nationale sur la gestion de l'offre, qui concerne l'ensemble des Canadiens.

Jean-Pierre Léger

Président et chef de la direction Groupe St-Hubert inc.



En tant que producteur de volaille à petite échelle,

Ferme Du-Roy enr. s'est donné comme mission de desservir les gens à proximité de la ferme. Afin d'y parvenir, nous avons dû investir temps et argent puisque nous ne cadrons pas dans le modèle traditionnel de production.

Ajoutez à cela des quotas à un coût prohibitif et vous réunissez assez d'ingrédients pour décourager les producteurs à petite échelle même les plus tenaces. J'ai même été poursuivi pour avoir fait 400 poulets.

Augmenter le hors-quota semble donc une voie d'avenir. Ne serait-il pas temps pour nos élus de reprendre les pouvoirs décisionnels qui leur échappent actuellement en ce domaine, et ce dans le meilleur intérêt des consommateurs et des agriculteurs à travers le Canada?

France Roy

Ferme Du-Roy enr.







Le statu quo n'est plus tenable. Devant les attaques provenant de tous les côtés — libre-échange élargi, baisse constante des budgets agricoles, multiplication des terres en friche — je fais un appel à la réflexion et à la prospective, en rappelant que le temps est compté. De deux choses l'une : soit nous attendons que les gouvernements ou que les autres nations agricoles dessinent l'agonie de la gestion de l'offre, soit les producteurs et leurs organisations s'engagent sérieusement dans la rénovation de leur système, afin de préserver un juste revenu pour tous et la pluralité dans la manière de produire. Cela étant dit, il faut rappeler que les forces d'inertie sont grandes. À preuve, la bataille si longue, dite des deux laits. Vingt ans pour admettre le principe de salaire égal à travail égal.

Depuis la signature des derniers accords commerciaux — où nous n'avions gagné que du temps — le temps est passé sans qu'on l'utilise pour façonner l'avenir, tout occupés que nous étions à gérer l'ordinaire. Les enjeux étant extraordinaires, il faudra faire autrement et lever le regard pour voir l'avenir. La gestion de l'offre m'a bien fait vivre, et seule sa rénovation permettra aux générations futures d'en profiter.

Bon courage à ceux et celles qui s'y emploieront.

Jacques Proulx

ex-président de l'Union des producteurs agricoles de 1981 à 1993 fondateur de Solidarité rurale





INTRODUCTION

Depuis 10 ans, la gestion de l'offre des produits agricoles canadiens voit les critiques se multiplier à son égard. Que ce soit la valeur prohibitive des quotas, le manque d'espace pour les nouveaux agriculteurs ou encore les entraves au commerce, les flèches ne manquent pas.

Traiter de l'ensemble des récriminations envers la gestion de l'offre et de leurs possibles solutions dans un seul document charcuterait inévitablement le propos. Du fait de son gigantisme, de son importance, et aussi de ses différences entre les provinces, il importe de cibler des parties de la gestion de l'offre afin de mieux en traiter.

C'est le choix que nous avons fait en ciblant une tangente qui traverse l'ensemble du Canada, c'est-à-dire une lente cartellisation de la gestion de l'offre.

Entrer en production dans ce secteur n'a jamais été aussi difficile, voire impossible en termes de survie économique.

Comme les chiffres le démontreront plus loin, les quotas sont inaccessibles et bloquent l'entrée à ceux qui voudraient se lancer en production.

De plus, certains mécanismes en place tendent plus à garder les portes fermées qu'à les ouvrir réellement et durablement à une relève agricole.

C'est cette lente cartellisation qui, selon nous, constitue le plus important facteur de risque pour l'avenir de ce système.

Elle crée pratiquement plus d'exclus que d'inclus, autant au niveau de la relève agricole que des consommateurs dont les créneaux de marché ne sont pas desservis. Ainsi, les dépositaires de la gestion de l'offre se sont nui à eux-mêmes en s'éloignant de la vocation sociale de ce qui leur avait été confié.

Il nous est apparu d'autant plus important d'agir que les discussions sur la gestion de l'offre sont depuis très longtemps prises en otage par deux groupes aux visions opposées. D'un côté, ceux qui voudraient y mettre fin sans préserver quoi que ce soit (souvent des *think tanks* et des économistes associés à une droite économique), et de l'autre ceux qui souhaitent la préserver telle quelle (détenteurs de quotas et regroupements de producteurs agricoles).

Leur dialogue de sourds a tellement miné le terrain qu'il est devenu difficile de mener un débat sain et constructif autour de la question.

D'ailleurs, durant l'élaboration de ce document, des personnes consultées ont précisé ne pas vouloir être citées parce que le terrain était trop glissant, miné, compromettant. Les deux parties préfèrent donc recourir à des études et à des campagnes de promotion afin de mousser leur point de vue. Ce blocage

prolonge un statu quo qui nuit aux agriculteurs, et aux Canadiens de façon générale.

La réflexion proposée dans ce document a pris naissance dans la structure unique de l'Union paysanne, qui depuis 2001 regroupe des agriculteurs et des citoyens de tous les horizons. Des centaines de personnes n'ayant pu trouver une place dans le système de gestion de l'offre ont pu s'y faire entendre, en même temps que des agriculteurs qui en vivent. Des propositions opposées et aussi complémentaires y ont été débattues et ont permis d'ouvrir sur des perspectives nouvelles. C'est dans ce terreau que les pages qui suivent ont pu germer. Notre premier souci a donc été de rédiger un court ouvrage, accessible et compréhensible au plus grand nombre. Il fait un court historique du système, afin de se remettre en tête les principes qui ont guidé sa mise en place et voir comment il serait possible de renouer avec eux.

Il nous apparaît urgent de trouver une troisième voie, une nouvelle voie qui permettrait à la fois de protéger la gestion de l'offre et de donner de l'espace aux jeunes, aux régions, aux agriculteurs biologiques, à l'agriculture locale et aux paysans. C'est donc sur ces points précis que nous nous sommes attardés. N'abordez pas ce document en cherchant ce qui lui manque, mais plutôt ce que vous pourriez lui apporter.





UN PEU D'HISTOIRE

Vous êtes Ontarien et vous voulez commencer un élevage de 400 poulets sur pâturage pour votre communauté locale, en avez-vous le droit?

Vous êtes un agriculteur manitobain. Pouvez-vous acheter 200 poules pondeuses pour combler une demande d'œufs venant de poules en liberté, et débuter aussi simplement? Vous êtes un étudiant québécois et vous voudriez produire 65 dindons qui seraient vendus pour une levée de fonds, pouvez-vous le faire?

La réponse à toutes ces questions est NON.

Depuis la fin des années 60, le Canada et ses provinces appliquent un système de gestion de l'offre pour la production d'œufs, de poulets, de dindons et de lait.

Comme son nom l'indique, ce système vise à équilibrer l'offre (la production agricole) et la demande (les besoins de la population).

Il vise également deux objectifs précis :

Stabiliser les prix à la consommation pour éviter les fluctuations importantes;
Protéger les fermes et le revenu des personnes qui en vivent.

Dans la littérature¹, on invoque la surabondance fréquente à l'époque des denrées agricoles² pour justifier la mise en place de ce système. Ces surplus entraînaient des baisses marquées des prix payés aux producteurs. Afin de minimiser les impacts sur les agriculteurs, le gouvernement canadien rachetait alors les surplus. Cette dépense représentait parfois des montants importants pour l'État. C'est ce terreau qui a pavé la voie à ceux qui proposaient la gestion de l'offre comme solution.

- ¹ Entre autres : De l'histoire et de la politique agricole au Québec à l'émergence d'une agriculture soutenable, projet de Maîtrise à l'environnement, Luc Poirier, 2010.
- ² Fin 2012, la Commission canadienne du lait avait 31 000 tonnes de poudre de lait écrémé en entrepôt, l'équivalent de plus de 30 millions de litres, soit environ un litre par habitant. Elle avait aussi 12 500 tonnes de beurre en entrepôt. (Source: Bulletin des marchés, décembre, 2012)

Pour gérer l'offre et contrôler la production agricole, on a donc donné à des agriculteurs des quotas de production, sortes de parts de marché garanties. Gratuits au début, ces quotas ont ensuite pris de la valeur rapidement, parce que la seule façon pour un agriculteur d'agrandir son marché et ses revenus était d'en posséder davantage³. Les agriculteurs se sont donc retrouvés à se vendre les quotas entre eux. Étant en concurrence les uns contre les autres pour l'acquisition de quotas, ces derniers ont vu leur valeur atteindre des sommets.

En termes de philosophie économique, cette dynamique de vente de quotas peut se comparer à laisser jouer le libre-marché au cœur d'une économie contrôlée. Il faut comprendre que le système de gestion de l'offre se voulait réellement à portée collective afin, justement, de protéger l'agriculture des aléas du libre-marché. Au fil du temps, les quotas se sont transigés de différentes manières : de gré à gré, par babillard, par encans régionaux, etc. Aujourd'hui, la quasi-totalité des secteurs et des provinces fonctionnent avec des bourses centralisées.

A COURSE AUX OUOTA(

section

LA COURSE

AUX QUOTAS

Laissé à lui-même, sans balises éthiques, chaque secteur sous gestion de l'offre a connu une course aux quotas qui a fait exploser leur valeur. Nous avons regroupé quelques chiffres provenant de différents secteurs. Notons qu'en termes d'accessibilité aux données sur les quotas, le secteur laitier est de loin le plus transparent, autant sur les données actuelles que passées. Par contre, on ne peut en dire autant des secteurs de la volaille et des poules pondeuses. Leurs rapports annuels et leurs feuillets informatifs présentent des chiffres sur la consommation *per capita* ou la moyenne mensuelle des prix à la découpe, mais la valeur des quotas est souvent introuvable, particulièrement quand on remonte dans le temps. Nous sommes tout de même arrivés à des résultats. Peu importe le secteur, les tableaux de la page suivante démontrent une hausse continue du coût des quotas partout au Canada.





A COURSE AUX OUOTAS

VALEUR DES QUOTAS LAITIERS AU CANADA

Moyenne a	Moyenne annuelle entre 1998 et 2013 * Terre-Neuve											
	Colombie- Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau- Brunswick	Nouvelle- Écosse	Île-du-Prince Édouard			
1998	14 747 \$		10 036 \$	12 416 \$	15 463 \$	17 282 \$	16 882 \$	20 767 \$	14 596 \$			
1999	18 250 \$		13 003 \$	17 329 \$	19 549 \$	22 445 \$	23 422 \$	25 605 \$	19 071 \$			
2000	17 436 \$		14 671 \$	16 591 \$	18 728 \$	21 213 \$	22 913 \$	26 294 \$	19 509 \$			
2001	19 826 \$		14 719 \$	15 227 \$	20 792 \$	24 370 \$	24 537 \$	28 596 \$	20 548 \$			
2002				15 569 \$	22 412 \$	28 400 \$	26 492 \$	29 729 \$	22 873 \$			
2003	23 244 \$		17 860 \$	17 801 \$	25 709 \$	28 622 \$	28 259 \$	31 629 \$	25 409 \$			
2006				23 600 \$	29 800 \$	30 840 \$	29 788 \$	32 078 \$	29 200 \$			
2009		32 488 \$										
2010	38 719 \$	36 684 \$			Plafonnement à 25 000 \$ en 2010							
2013	42 500 \$	37 435 \$	32 850 \$	31 000 \$								
Augmentation	188 %	15 %	227 %	150 %	93 %	78 %	76 %	54 %	100 %			

La valeur du quota laitier est fondée sur la formule 1 kg de matière grasse/jour, soit la production quotidienne d'une vache laitière.

Sources: Fédération des producteurs de lait du Québec, Centre canadien d'information laitière, MAPAQ

Au cours de la même période, le nombre de fermes laitières au Canada chutait de 47 %.

NOMBRE DE FERMES LAITIÈRES AU CANADA

									* Terre-N	leuve n/d
	Colombie- Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau- Brunswick	Nouvelle- Écosse	Île-du-Prince Édouard	TOTAL
1998	808	1082	484	825	7617	10 614	373	373	410	22 643
2004	679	776	294	555	5641	8054	285	344	301	16 970
2014	455	566	166	308	3926	5894	206	229	180	11 962
	44 %	48 %	66 %	63 %	48 %	44 %	45 %	39 %	56 %	47 %

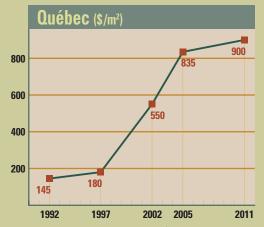
Dans le secteur de la volaille,

la méthode de calcul des quotas varie d'une province à l'autre. Par exemple, l'Alberta et l'Ontario calculent leur quota en unités produites, mais l'unité de quota ontarienne représente 12,1 kg de poulet produit annuellement, tandis que celle de l'Alberta représente 20 kg de poulet produit annuellement. Le Québec, lui, calcule son quota de poulet en mètres carrés de plancher.

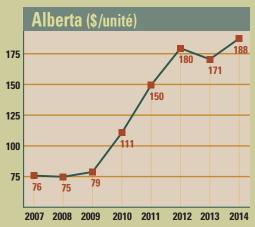
VALEUR DES QUOTAS

I	Dindon		Poule pondeuse						
	Québec		Manitoba	Ontario	Québec				
1976	80 \$/m ²	1992			28 \$				
2008	450 \$/m ²	1997			44 \$				
		2002			118\$				
		2013	205\$	260\$	245\$				
		2014	208\$						

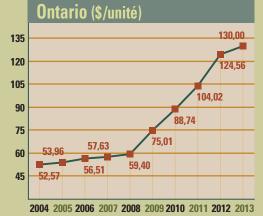
VALEUR DES QUOTAS DE POULET DANS DIFFÉRENTES PROVINCES CANADIENNES



Note: Avant d'être plafonné à 900 \$/m², les prix de certains quotas a atteint jusqu'à 1200 \$/m² au Québec.



Note: Une unité de quota équivaut en Alberta à environ 20 kg de poulet par année.



Note : Une unité de quota équivaut en Ontario à 12,1 kg de poulet par année.



BESSEMBIF À OUOI?

Ces chiffres pris individuellement risquent de ne pas être très significatifs pour la majeure partie de la population qui ne vit plus à proximité de l'agriculture. En effet, que représente concrètement un quota de 900 \$/m² de poulet ou 260 \$ par poule pondeuse,

ou encore 25 000 \$ pour une vache laitière?

Lait

En 2013, le Québec et l'Ontario représentaient plus de 75 % de la production laitière canadienne. Nous avons donc pris leur moyenne en référence, soit 77 vaches laitières/ferme. Depuis environ 2010, ces deux provinces ont plafonné le prix de leur quota à 25 000 \$/kg de matière grasse par jour (environ la production d'une vache). Un jeune voulant se lancer en production devra donc débourser plus 1 900 000 \$ en quotas avant d'avoir acheté une seule vache. Et cela sans parler de la disponibilité du quota, qui se raréfie.

Certains diront qu'il n'est pas réaliste de travailler à partir des moyennes, puisqu'il est possible pour un jeune de débuter avec moins. D'accord! Prenons alors le quota minimum requis. L'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont tous plafonné le prix des quotas laitiers à 25 000 \$. Elles exigent toutes un quota de 10 kg pour débuter. Un jeune devra donc débourser 250 000 \$ pour pouvoir produire le lait de 10 vaches.

Nous vous laissons ajouter le prix des vaches, des bâtiments, du tracteur, de l'équipement, etc. pour comprendre le mur que cela représente.



ÇA RESSEMBLE



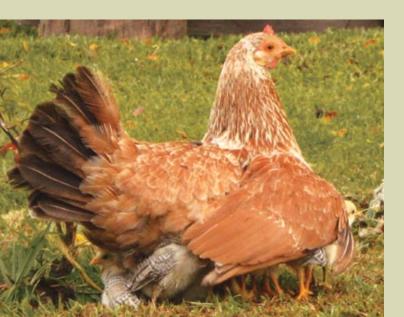


ÇA RESSEMBLE À QUOI?

Poulet

En 2013, l'Ontario représentait 33 % des parts de marché de la production de poulets au Canada. Son voisin, le Québec, représentait environ 28 % du marché. Les fermes ontariennes avaient en moyenne 35 393 unités de production. Le quota étant de 130 \$ par unité, il faudra donc débourser 4 600 000 \$ avant même d'avoir construit les bâtiments de votre ferme.

En Ontario, le quota minimum de poulet est fixé à 14 000 unités. Cela représente donc 1 820 000 \$ pour débuter une production de poulets. Tout le reste vient s'ajouter à ce montant.



Œufs

En ce qui concerne les œufs de consommation, c'est encore une fois l'Ontario et le Québec qui possèdent la majeure partie des quotas, soit environ 60 % du marché canadien. Selon les chiffres de 2010, le Québec comptait seulement 104 producteurs d'œufs avec une moyenne de 36 000 poules par ferme.

Ça vous tente? Et bien pour cette ferme moyenne, vous devrez débourser près de 8 000 000 \$. Le quota minimum dans cette production? Aucun dans le cas québécois, puisqu'il n'y a pas de nouveau quota disponible.



E CARTELLISATION

Nul besoin d'avoir fait des études en économie pour comprendre que la flambée du coût des quotas, telle que vue précédemment, a découragé toute relève agricole. Avec le temps, la logique du marché a été respectée et les détenteurs de quotas se sont rachetés entre eux, entraînant ainsi une concentration galopante des fermes. En l'espace d'à peine 30 ans, on a vu un système à vocation collective, destiné à servir l'agriculture canadienne, devenir la propriété de quelques-uns.



- Au Québec, 104 producteurs d'œufs produisent actuellement 1,2 milliard d'œufs avec une valeur de production à la ferme de 150 millions de dollars.
- © En Ontario, 1100 producteurs de poulets produisent tout près de 200 millions d'oiseaux.
- 6 En Colombie-Britannique, 65 éleveurs de dindons produisent 21 316 tonnes de viande.
- © En Saskatchewan, 166 fermes laitières produisent plus de 2 300 000 hectolitres (1 hectolitre = 100 litres)

Peut-on alors parler d'équité entre les générations?
Est-ce que cela représente la vision souhaitée de l'agriculture
pour les Canadiens? Il est important de rappeler que la gestion de l'offre
devait protéger les fermes et le revenu des gens qui en vivent.
En regardant les tableaux qui suivent, on peut en déduire
qu'elle ne protège plus qu'un petit groupe d'agriculteurs privilégiés.

Quand on additionne la gestion de l'offre à des règles d'accessibilité quasi impossibles, on peut affirmer que la gestion de l'offre s'est cartellisée, en plus de s'éloigner de sa mission.



ENTE CARTELLISATION

QUELQUES CHIFFRES SUR LA PRODUCTION DE VOLAILLE

	COLOMBIE-BRITANNIQUE					ONT		QUÉBEC				
	P	oulets	Dindons		Poulets		Dindons		Poulets		Dindons	
	M kg*	Producteurs	M kg	Producteurs								
1982			9,4	56			41,1	162			22,2	193
1985		214				724				735		
1990	69,8	238			193,4	875			168,4	690		
1999	128,5	301	17,0	49	273,6	1150	50,0	161	237,8	737	29,0	142
2009	152,9	327	19,1	63	328,0	1039	58,3	192	279,9	776	32,3	133
2011	154,0	331			334,5	1013			280,0	760		
2012	155,2	333	20,2	65	330,9	1003	55,3	186	380,7	758	31,7	136

^{*} Millions de kg

Entre 1990 et 2013, ce sont 64 % des fermes laitières canadiennes qui ont disparu, tandis que la quantité de lait produit au Canada passait de 73 455 430 à 78 197 966 hectolitres.

NOMBRE DE FERMES LAITIÈRES AU CANADA

										* Terre-	Neuve n/d
	Colombie- Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau- Brunswick	Nouvelle- Écosse	Île-du-Prince Édouard	Territoires du Nord-Ouest	CANADA
1990	1031	2178	1496	2113	10 976	14 903	568	686	669	n/d	34 620
2013	491	585	172	332	4 083	6 189	214	237	193	33	12 529
	-52 %	-73 %	-89 %	-84 %	-63 %	-58 %	-62 %	-65 %	-71 %		-64 %

-NTF CARTELLISATION

Si la concentration des fermes sous gestion de l'offre n'était qu'une implacable loi du marché, nous pourrions collectivement nous y résoudre. Par contre, cela ne pourrait expliquer les multiples entraves posées par les acteurs même du milieu envers quiconque souhaite débuter une production, avoir une production à petite échelle ou encore de créneau. Ces entraves renforcent l'image d'un cartel, car on semble chercher à décourager ceux et celles qui voudraient s'établir ou se diversifier. Si le simple coût des quotas est un argument de poids, en voici quelques autres :



- En Ontario et au Québec, des producteurs qui possèdent des droits acquis sur des petits volumes dans le poulet et les œufs sont dans l'impossibilité de les transmettre à leurs enfants, ce qui, en pratique, les fera disparaître.
- Au Québec, un producteur qui possède un petit quota et qui veut vendre ses poulets directement à la ferme doit racheter son poulet à son syndicat avant de pouvoir le vendre aux consommateurs.

 Ses coûts s'en trouvent donc artificiellement augmentés.
- Il n'existe pas de hors quota dans le lait, sauf en Alberta.
- Au Québec, un producteur-artisan fromager doit payer le transport de son lait à son syndicat... même si ce lait ne sort pas de sa ferme.
- Plusieurs secteurs dans plusieurs provinces n'émettent pas de nouveaux quotas, hormis sous certaines conditions d'augmentation des volumes canadiens.

- Des secteurs fortement intégrés¹, comme les œufs, ne mettent que très rarement des quotas en vente. Pas de vente, pas de nouveaux producteurs.
- Le Québec, par exemple, calcule son quota de poulet au mètre carré.

 Pour le rentabiliser, un agriculteur doit tenter de produire le plus longtemps possible sur cet espace.

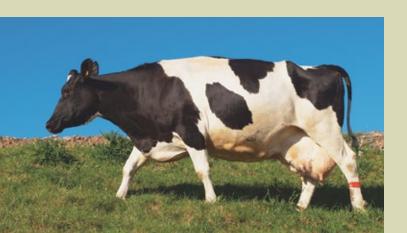
 Tout éleveur voulant produire sur pâturage² se trouve donc lourdement désavantagé.

- L'intégration verticale se produit lorsqu'une seule firme contrôle, par la propriété, le passage d'un produit entre deux ou plusieurs étapes de la chaîne agroalimentaire.
- ² Selon nos recherches, aucun détenteur de quota de poulet du Québec ne produit de poulet sur pâturage.

PRODUIRE 2 HORS QUOTA WWW UNE OPTION?

A ce stade-ci, ceux qui connaissent un peu l'agriculture seront tentés de proposer le hors quota comme piste intéressante pour les petits producteurs et les nouvelles productions. Mais qu'est-ce que le hors quota?

Chaque gouvernement provincial a donné à l'office de producteurs qui administre un secteur sous gestion de l'offre dans sa province le pouvoir de déterminer à quelles conditions une personne peut produire ou mettre en marché un produit visé. On leur a donc permis de déterminer combien de poulets, de poules pondeuses, de dindons ou de vaches un citoyen canadien a le droit de détenir sans devoir acheter un quota. Même si le système qui calcule les besoins de la population est sous juridiction fédérale, ce qui peut être produit en dehors du quota (hors quota) est de compétence provinciale.







RODUIRE HORS OUGT

HORS QUOTA AU CANADA

	Poulet	Poule pondeuse	Dindon	Vache laitière	
Colombie-Britannique	2000*	100	Usage personnel : 50 Vente directe : 300	Pas de hors quota. Quota minimum : 4 kg	
Alberta	2000 300		300	Permet de produire et transformer 50 litres de lait par jour sans quota	
Saskatchewan	1000	300	100	Pas de hors quota. Pas de quota minimum	
Manitoba	1000	100	100	Pas de hors quota. Quota minimum : 1 kg	
Ontario	300	100	50	Pas de hors quota. Quota minimum : 10 kg	
Québec	100	100	25	Pas de hors quota. Quota minimum : 10 kg	
Nouveau-Brunswick	200	200	25	Pas de hors quota. Quota minimum : 10 kg	
Nouvelle-Écosse	200	100	25	Pas de hors quota. Quota minimum : 10 kg	
Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard 500 30		n/d	Pas de hors quota. Quota minimum : 5 kg	
Terre-Neuve	100	100	n/d	Pas de hors quota. Quota minimum : n/d	

^{*} Un permis doit être demandé annuellement au coût de 20 \$ et des données doivent être fournies, sans plus.

Note : Les chiffres fournis sont les plus récents. Plusieurs agriculteurs âgés de différentes provinces font état de hors quota ayant déjà été plus élevés dans les années 70-80 et qui auraient été abaissés au niveau actuel.

Nous n'avons trouvé aucune trace documentée de cette baisse.

Rien en soi n'explique, ni ne justifie, qu'un Albertain puisse produire 2000 poulets hors quota et un Québécois seulement 100, ou encore pourquoi vous pouvez avoir 300 poules pondeuses en Saskatchewan, mais seulement 100 en Colombie-Britannique.

Malgré nos recherches, nous n'avons pas été en mesure de trouver un seul tableau, calcul ou étude justifiant les niveaux de hors quota déterminés par les syndicats agricoles.

Ils apparaissent complètement arbitraires, même si leur réglementation touche l'ensemble des Canadiens dans leur province. Le pouvoir donné ici aux offices de producteurs est démesuré, sans justification et, à regarder les disparités provinciales, porte atteinte à l'égalité des Canadiens.

LA RELÈVE LES CRÉNEAUX

Les offices de producteurs de quelques provinces ont timidement mis en place des programmes dits pour la relève agricole, ou pour certains créneaux. Ceux que nous avons consultés ne réforment en rien la recette; au contraire, ils reproduisent les lacunes du système actuel, mais les appliquent à de plus petits volumes. D'ailleurs, certains ont dû être suspendus et même arrêtés, faute de rentabilité, avant d'être remodelés. D'autres programmes, comme celui des producteurs d'œufs du Québec par exemple, se gagnent par tirage, renforçant ainsi l'image de club privé et de poule aux œufs d'or.



Selon une communication¹ avec Les Éleveurs de volailles du Québec, une modification au *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* aurait été mise en place² afin de favoriser des quotas de plus petits volumes de poulet. « La modification permet ainsi d'offrir une solution de rechange aux éleveurs dont les besoins sont supérieurs à la quantité de 100 poulets par année permise sans détenir de quota, mais inférieure à l'exigence antérieure de 100 m² de quota (ou 5000 poulets par année). Dorénavant, un éleveur désirant produire plus de 100 poulets par année aura la possibilité de le faire en achetant un quota de 10 m², soit l'équivalent de 500 poulets de 2 kg par année. »

Voici un bel exemple d'une fausse solution pour la relève et les créneaux. Pourquoi payer 9000\$ pour 10 m² à un office de producteurs, alors que dans la moitié des autres provinces canadiennes, vous pourriez en faire plus et gratuitement?

Ajoutez à cela que vous devrez payer les prélevés syndicaux et de mise en marché, racheter votre production au même titre qu'un acheteur de poulet industriel, et tout cela avant de pouvoir le vendre à la ferme?

Les producteurs de créneaux supportent déjà, à même leur argent, des frais rattachés à une mise en marché différenciée, et ce sans soutien des offices.

¹ Septembre 2014

Lors de la consultation fin octobre 2014 du site de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la modification n'était toujours pas visible dans le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet au Québec.





QUE REPROCHE-T-ON À LA GESTION DE L'OFFRE ACTUELLE?

Enrichissement d'un petit nombre

Lorsque des quotas se vendent, ceux qui en détiennent déjà se retrouvent favorisés en raison de leur grande capitalisation. Avec la valeur prohibitive des quotas, le système actuel ne pourra que continuer à enrichir une minorité d'agriculteurs et d'intégrateurs, s'éloignant ainsi de sa mission sociale de protéger les fermiers canadiens. Les détenteurs de quota se rachètent donc entre eux. Rien de bien différent du libre marché qu'ils tendent à dénoncer. Plusieurs producteurs sous gestion de l'offre en sont conscients, mais ces derniers ne constituent pas la majorité. À titre d'exemple, une résolution adoptée dans la région de Renfrew, en Ontario, visait à limiter à 250 kg par ferme laitière la quantité maximale de quotas qui pouvait être détenue. Elle a été rejetée par leur congrès.

Standardisation

Le système actuel répond d'abord aux marchés de masse et non aux marchés différenciés. Par exemple, plusieurs acteurs du milieu de la transformation doivent acheter leur beurre à l'étranger, étant incapables de trouver un beurre spécifique ici. Un acheteur de poulet du Québec a dû renoncer à avoir un poulet sans antibiotiques parce qu'on disait ne pouvoir le faire, alors qu'il pouvait en avoir des États-Unis. Le lait, un aliment vivant, goûte la même chose au Canada d'un océan à l'autre, tandis qu'en Europe et aux États-Unis on compte par dizaine les laits au goût différent, reflétant les régions ou la ferme d'ou ils proviennent. Du poulet sur pâturage? Biologique? Vieilli sur un plus grand nombre de jours? Tout cela est très difficile à trouver, voire impossible dans un grand nombre de régions au Canada, justement en raison de cette cartellisation de la gestion de l'offre.







QUE REPROCHE-T-ON À LA GESTION DE L'OFFRE ACTUELLE?

Frein à l'agriculture des régions

La structure d'intégration de la gestion de l'offre avec les transformateurs crée une interdépendance. La transformation s'est concentrée autour de certaines régions au Canada et un effet similaire s'est produit pour les fermes sous gestion de l'offre, lesquelles tendent à se rapprocher des lieux de transformation, au détriment des régions. La raison principale, au plan de l'industrie, est une affaire de coût. Plus une ferme est éloignée des centres de transformation, plus cette ferme coûte cher aux offices de producteurs en transport et en manutention. De plus, les coûts de production en région sont plus élevés pour de multiples raisons : prix de la moulée, pétrole, électricité, intrants, etc. Cette différence rend encore plus difficile la rentabilité par rapport au coût du quota, qui est le même où que vous soyez. De nombreux cas de jeunes ayant voulu acheter le quota d'un voisin se sont soldés par le transfert dans une autre région. lci, c'est le libre marché qui prime sur l'aspect social du système.



Concentration géographique des entreprises

Au moins 80 % des fermes laitières sont situées en Ontario et au Québec, alors que leur population représente 61,7 % de la population totale du Canada. L'Ontario et le Québec remportent aussi la part du lion en ce qui concerne la production d'œufs et de volaille au Canada; l'Ontario produit 38 % des œufs et 33 % de la volaille, tandis que le Québec produit 16 % des œufs et 27 % de la volaille. Plusieurs agriculteurs des autres provinces se plaignent de cette concentration du système vers le centre du Canada et affirment que le système est mal réparti.







QUE REPROCHE-T-ON À LA GESTION DE L'OFFRE ACTUELLE?

Bien-être animal

La question du bien-être animal peut-être relative, si l'on se compare à d'autres sociétés, mais elle mérite d'être soulevée en raison de l'évolution rapide des mentalités. En 2001, le Canada comptait 1 091 000 vaches laitières produisant en moyenne 67 hl de lait chacune. En 2011, on dénombrait 987 000 vaches laitières au pays, produisant en moyenne 78 hl de lait chacune. Le temps requis pour sortir un poulet ou un dindon a aussi fortement été réduit au fil des ans. Il fallait 54 jours pour faire un poulet il y a environ 20 ans. Maintenant? Entre 34 et 36 jours. Ce qui peut apparaître ici comme une avancée technique mérite d'être questionné. C'est la même chose pour ce qui est d'envoyer à l'abattoir des animaux qui n'ont pas à l'être, simplement pour maintenir un bilan élevé de ponte ou de lactation. La gestion de l'offre actuelle encadre fortement la production des membres afin de la standardiser et de la répartir également sur une base annuelle. Cela pousse tout le système vers des impératifs de production. Stabulation entravée, manque d'espace, comportement naturel de l'animal perturbé, absence de lumière naturelle, utilisation préventive d'antibiotiques, surproduction, taux de réforme abusif, etc.

De tricher

aux questions de bien-être animal.

Si le Canada gère son offre et sa demande de façon équitable et responsable, comment se fait-il que nous soyons le septième importateur de dindons du monde avec 5,4 millions de kg? Une relève agricole ne pourrait-elle pas combler cette demande? Comment se fait-il que des centaines de milliers de tonnes de beurre et de poudre de lait soient stockées en raison de surplus? Que nous exportions des substances laitières vers des pays émergents, ce qui déstabilise leur production nationale, en même temps que nous décrions les importations de substances laitières vers le Canada.

Tout cela n'est pas souhaitable dans une société de plus en plus sensible



POURQUO



SE SOUCIER DE LA GESTION DE L'OFFRE?



L'agriculture occupe une grande place

dans l'identité canadienne, dans son économie, ainsi que dans son tissu social. Son importance est telle que nous croyons qu'elle concerne l'ensemble de la population. La gestion de l'offre a été une réponse de la société face à une problématique vécue par les agriculteurs, elle ne peut donc pas évoluer en silo. À certains égards, elle a une plus grande responsabilité envers les Canadiens que tout autre secteur agricole, en raison de la protection qui lui est offerte.

C'est en raison de cette responsabilité que nous questionnons ce que sont devenus les secteurs laitiers, des œufs, du poulet et du dindon. Nous craignons que les tangentes prises par ces secteurs, en plus de donner des munitions aux opposants à la gestion de l'offre, finissent par avoir raison d'elle. Une saine gestion de l'offre peut contribuer à la souveraineté alimentaire et protéger les fermes canadiennes, mais seulement à condition qu'elle n'imite pas les mécanismes du néolibéralisme.



Faut-il abolir ou préserver la gestion de l'offre?

Ce n'est pas parce que la gestion de l'offre s'est éloignée de ses objectifs de départ qu'il faut faire table rase. Elle a d'abord joué un rôle extraordinaire, pour ensuite lentement dériver, et les offices de producteurs en sont en grande partie responsables. Bien gérée, avec transparence et en réaffirmant sa vocation sociale, la gestion de l'offre peut :

- oprévenir le dumping alimentaire,
- offrir un revenu décent aux agriculteurs,
- partager les coûts du système,
- fournir les marchés de masse,
- préserver le nombre de fermes canadiennes.

OURDUOI S'EN SOUGIER'



GESTION DE L'OFFRE 2.0



En regard des pages précédentes, il nous apparaît essentiel de rénover le système de gestion de l'offre. À une époque où les gens prennent de plus en plus conscience de la provenance des aliments, des méthodes par lesquelles ils ont été produits, la gestion de l'offre a beaucoup à offrir. Si en plus nous l'ouvrons aux attentes des Canadiens en matière d'agriculture, de démocratie, d'équité et de diversité, alors elle devient une grande alliée en termes de souveraineté alimentaire. C'est la raison pour laquelle nous parlons de gestion de l'offre 2.0 comme dans mise à niveau, amélioration, ouverture et accessibilité. Nous avons ciblé des propositions qui nous apparaissent facilement réalisables avec de la volonté de la part de tous les acteurs.

Proposition 1

Une commission nationale sur la gestion de l'offre doit être organisée par le gouvernement fédéral afin de permettre à l'ensemble des Canadiens de s'exprimer sur le sujet. Après plus de 40 ans, et avec la multiplication des traités de libre-échange, il est temps de faire le point. Advenant que le fédéral ne prenne pas ses responsabilités, nous invitons les provinces à exercer leur leadership en tenant elles-mêmes de telles commissions sur leur territoire.

Proposition 2

Plafonner la valeur des quotas dans les provinces qui ne l'ont pas encore fait est un impératif, et ce dans toutes les productions.

Par la suite, tenter activement d'en diminuer la valeur, de façon raisonnable.

Proposition 3

Un plafond quant à la quantité de quotas que peut détenir un même producteur doit être établi dans chaque secteur sous gestion de l'offre. Cela correspond à l'un des objectifs de ce système qui était de protéger les fermes, leur revenu, et donc leur nombre. Si la gestion de l'offre est collective, il est nécessaire de mieux répartir la richesse, dans l'intérêt de la relève agricole et des régions.

Proposition 4

Puisque la réglementation du hors quota touche l'ensemble de la population d'une province et non pas uniquement les agriculteurs, il ne devrait donc plus être déterminé par les offices de producteurs, mais par le ministère responsable de l'agriculture de chaque province.





Proposition 5

La production hors quota devrait être augmentée dans chaque production afin de donner de l'espace à la relève agricole, aux paysans, aux nouvelles productions et aux régions.

L'économie rurale s'en trouverait vivifiée : céréales, moulées, équipement agricole, etc.

La population canadienne pourrait ainsi avoir accès à des marchés de proximité, de créneau et plus écologiques. Il est discriminatoire que les Canadiens ne puissent produire, en moyenne, une quantité équivalente de poulets, de volaille ou de lait d'une province à l'autre.

Le tableau ci-dessous démontre qu'une augmentation de la production hors quota ne vient pas plumer les détenteurs de quotas. Ce serait une façon simple d'offrir une place à toute une classe de nouveaux producteurs.

	Poulet											
Province	Nombre de producteurs	Production annuelle	Hors quota autorisé	Hors quota proposé	Scénario	% de la production actuelle						
Ontario	1128	196 000 000	300	2000	1000 nouvelles fermes	1,02 %						
Québec	758	173 157 453	100	2000	par province	1,15 %						
	Poules pondeuses											
Colombie- Britannique	132	768 000 000 œufs	100		500 nouvelles fermes par province	5,85 %						
Ontario	430	2,4 milliards œufs	100	300	Sur la base de	1,87 %						
Québec	106	1,2 milliard œufs	100		300 œufs/poule/année*	3,75 %						
			Dindon									
Colombie- Britannique	64	21 316 000 kg de viande	Usage personnel : 50 Vente directe : 300		500 nouvelles fermes	5%						
Ontario	185	68 603 000 kg	50	300	par province	1,6%						
Québec	136	31 496 000 kg	25			3,4%						

^{*} Ce chiffre correspond à une production industrielle, quasi inatteignable sur une petite ferme. Les pourcentages réels seraient selon nous de 25% inférieurs à ceux projetés dans l'exemple.

INF TRAISIÈME VAIF

Proposition 6

Qu'un hors quota dans le secteur laitier soit établi pour l'ensemble du Canada. Que ce hors quota soit aussi accessible à la relève agricole détenant du quota afin d'améliorer ses revenus.

	Production laitière												
Province	Nombre de producteurs	Production annuelle	Hors quota autorisé	Hors quota proposé	Scénario	% de la production actuelle							
Colombie- Britannique	491	6 714 342 hl	Pas de hors quota achat de quota minimum 4 kg			2,7%							
Ontario	4083	25 476 072 hl	Pas de hors quota achat de quota minimum 10 kg	50 litres* (0,5 hl)	1000 fermes par province	0,7%							
Québec	6189	29 390 984 hl	Pas de hors quota achat de quota minimum 10 kg			0,6%							

* En regard de la législation canadienne, le lait vendu doit être pasteurisé

Proposition 7

Supprimer les entraves imposées par les offices de producteurs à la vente à la ferme et en circuit court, afin de favoriser l'essor de nouvelles fermes et une alimentation de proximité. Exemples d'entraves :

- Obligation de payer des prélevés sur le transport du lait pour les artisans-fromagers, alors que leur lait ne sort pas de la ferme.
- Obligation au détenteur de quota de poulet de racheter sa production au même titre qu'un acheteur industriel avant de pouvoir la vendre directement à la ferme.

De nombreux exemples du genre existent dans chaque province canadienne.

Proposition 8

Séparer la filière biologique de la filière conventionnelle. Des offices de producteurs biologiques devraient être mis sur pied afin de pouvoir gérer leur quota et développer le secteur de l'agriculture biologique selon ses spécificités et son marché.

Proposition 9

Les agriculteurs sous gestion de l'offre apparaissent comme les plus normés au monde, et tout ne se justifie pas. Il serait nécessaire de revoir les réglementations actuelles de salubrité ou de marché qui imposent aux producteurs des contraintes excessives. Elles devraient être modulées prioritairement en fonction de la taille de la ferme.





Nous aurions pu aller beaucoup plus loin,

mais ce document se veut une démarche et non un aboutissement. Il doit être utilisé pour stimuler la réflexion et les débats, et ultimement déboucher sur des changements concrets et non cosmétiques à la gestion de l'offre. Si nous voulons, comme Canadiens et Canadiennes, préserver ce système, il sera nécessaire de le guestionner, de le démocratiser, et finalement de lui greffer une réelle mission de maintien d'une agriculture plurielle et diversifiée. Il ne serait pas superflu de revoir aussi les réglementations qui régissent l'abattage à la ferme, ou encore le lait cru, afin de les rendre accessibles comme dans la plupart des états américains ou européens.

Pour l'instant, les traités de libre-échange qui se multiplient entre le Canada et d'autres pays ouvrent des brèches toujours plus grandes dans la souveraineté alimentaire du Canada. C'est le libre marché qui en profite, laissant derrière lui moins de fermes et une alimentation appauvrie. Ne rien faire signe la morte lente par asphyxie de la gestion de l'offre.

Quel genre d'agriculture et d'alimentation voulons-nous? C'est à l'ensemble de la population canadienne que revient ce choix. Que vous soyez agriculteur ou consommateur, aidez-nous à faire en sorte qu'une gestion de l'offre répondant aux réalités actuelles puisse émerger et jouer un rôle de premier plan dans la souveraineté alimentaire :

une gestion de l'offre 2.0.



RINGRAPHIE BINGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Agri.com, *Des poulets qui coûtent cher*, 2012, http://journaux.apf.ca/agricom/index.cfm?ld=66843 &Sequence_No=66759&Repertoire_No=21379884 01&Voir=journal&niveau=3

Alberta, Gouvernement de l', Farm Direct Sales, 2003

Alberta, Gouvernement de l', *Agricultural Operation Practices Act*, 2013

BC, Chicken Marketing Board, 2011, General Orders

Belziles, Bernard, Conférence *Le prix du quota : Stop ou encore?*, 2003

Bouchard, Roméo, *Plaidoyer pour une agriculture paysanne,* Écosociété, 2002

Boyer, Marcel et Charlebois, Sylvain, La gestion de l'offre des produits agricoles

La gestion de l'offre des produits agricoles: un système coûteux pour les consommateurs. Institut économique de Montréal, août 2007

Canada, Agriculture et Agroalimentaire et Commission canadienne du lait, Profil de l'industrie laitière canadienne, Les producteurs laitiers du Canada, 2004

Canada, Gouvernement du, Production laitière au Canada de 1920 à 2013, fiche statistique

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ),

Portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture – Situation Canada, 2004

Chicken Farmers of Ontario, Rapport annuel, 2012, 2013

Clemens, Jason et Wilson Alanna, Réformer la gestion de l'offre : une occasion économique pour le Canada, Institut Fraser, 2013

Commission canadienne du lait, Bulletin 2012-2013 **Couture, Jean-Michel,** Étude des principes économiques et enseignements des expériences antérieures dans l'éventualité d'une réforme de la politique laitière canadienne, mémoire de Maîtrise en économie rurale, Université Laval, 2009

Doyon, Maurice, Conférence *Les critiques* contre la gestion de l'offre : de la rhétorique au plancher des vaches, Université Laval, 2012

Dupont, David, *Une brève histoire de l'agriculture au Québec,* Fides, 2006

Farmer, Bertrand, *La production laitière au Québec en 2010, défis et solutions,* PATLQ, 2003

Gazette officielle, Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation du Québec, 2010

Gazette officielle, Règlement sur les quotas des producteurs d'œufs de consommation du Québec, 2010

Goldfarb, Danielle, *La production laitière : Les pratiques, les acteurs et les pressions derrière la gestion de l'offre,* Conference Board, 2009

Gosselin, Étienne, *Un Québec entravé dans un Canada libre,* Coopérateur agricole, site web, 2012

Groupe AGECO, Structure des exploitations agricoles au Québec : Évolution, diversité et comparaison avec certains concurrents, 2014

Mann Susan, Groups want Chicken farmers of Ontario to increase quota-free limit, www.betterfarming.com/online-news/groups-want-chicken-farmers-ontario-increase-quota-free-limit-11550

Honey, Janet, *Manitoba supply-managed commodities,* Department of Agribusiness and Agricultural Economics University of Manitoba, 2010





BIBLIOGRAPHIE

Jacques, Louis-Samuel, Les retombées économiques de l'industrie laitière au Canada, Rapport final, Éco-ressources, mars 2011

Larivière, Thierry, *Des producteurs de lait veulent limiter les quotas,* Terre de chez nous, 10 septembre 2010

Les Éleveurs de dindon du Canada,Données sur le dindon canadien 1974-2012, 2012

MAPAQ, *Monographie de l'industrie de la volaille au Québec,* 2011

MAPAQ, Portrait sommaire de l'industrie québécoise des œufs de consommation, 2009

Morisset, Michel, *Politique et syndicalisme agricoles au Québec,*

Presses de l'Université Laval, 2010

Mussel, Al, Four Fallacies of Agricultural Sustainability, and Why They Matter: Part 2 Smaller is Better, George Morris Center, 2014 **Pisani, Edgard,** *Un vieil homme et la terre,* Seuil, 2004

Producteurs de poulets du Canada, Les, Rapport annuel, 2010, 2012, 2013

Skogstad, Grace, *Gestion de l'offre, fédéralisme canadien et négociations commerciales,* L'idée fédérale, mai 2013

SRC, Un producteur d'œufs de la Nouvelle-Écosse jugé pour avoir trop de poules, http://ici.radio-canada.ca/regions/atlantique/2013/12/07/002-poule-production-oeuf-quota-ne.shtml, 2013 **UPA**, Répertoire des programmes d'aide

Young, Christie et Watkins, Melissa, New Farmers and Alternative Markets Within the Supply-Managed System, Metcalf Foundation, 2010

accessibles à la relève agricole, 2010

Autres

ONT AUSSI ÉTÉ CONSULTÉS DANS LE CADRE DE CE DOCUMENT LES SITES INTERNET DE

Alberta Chicken Producers – chicken.ab.ca
Manitoba Chicken Producers – chicken.mb.ca
BC Chicken Marketing Board – bcchicken.ca
Les éleveurs de volaille du Québec – volaillesduquebec.qc.ca
Chicken Farmers of Ontario – ontariochicken.ca
Commission canadienne du lait – cdc-ccl.gc.ca
Sustain Ontario – sustainontario.com
Food Secure Canada – foodsecurityresearch.ca
Ministère de l'Agriculture du Québec – mapaq.gouv.qc.ca
Ministère de l'Agriculture de l'Ontario – omafra.gov.on.ca
Fédération des producteurs de lait du Québec – lait.org
Statistique Canada – statcan.qc.ca





